



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

**Séance du lundi 08 septembre 2025
A 18 H 30 - Salle des Fêtes**

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, JULIEN Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Participation de la commune en faveur des sinistrés des incendies des corbières (Aude Solidarité).
3. Délibération pour la convention d'hébergement avec le SYADEN pour l'installation des équipements techniques dans le cadre de la télérelève des compteurs d'eau.
4. Délibérations individuelles pour régulariser les cessions (au prix de ?), avec les riverains de la rue des Prades suite à l'approbation en Conseil Municipal le 19.05.2025, du plan d'alignement de la rue.
5. Délibération pour contracter un emprunt (2 propositions), pour cession de la propriété des consorts PERIE/LABORDERIE, rue du Puits, à la commune de Ventenac-en-Minervois au prix de 114 000 €.
6. Délibération pour acter le cofinancement du projet oenotouristique du Musée du Château de Ventenac (550 €).
7. Délibération pour cession des Hospices Civils (Hôpital de Narbonne) à la commune de Ventenac de 4703 m2 Route de Ginestas au prix de 1 638 €.
8. Délibération pour l'achat de la propriété des consorts PERIE/LABORDERIE, rue du Puits, au prix de 114 000 €.

Questions diverses.

Présents

LAPALU Christian, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, RUGA Jean-Luc, FUND Sabine, NEGRE Gilbert, LELEU Pierre-Alexandre, PILAT Stéphanie, CALCOEN Guy.

Représentés

Mme JULIEN Lucile à Mme. PILAT Stéphanie
Mme. DUCHATEL Martine à M LAPALU Christian
Mme. LALIGAND Julie à Mme. LESERGENT Patricia.
M. ALCALDE Antonio à Mme. MINGUET Anne-Marie
M. PLA Bernard à M. CALCOEN Guy

Absents

Néant

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	5
Quorum :	8

Président de séance : M. LAPALU Christian, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17.06.2025.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Participation de la commune en faveur des sinistrés des incendies des Corbières (Aude Solidarité).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux violents incendies qui ont touchés les Corbières, l'Association Aude Solidarité fait un appel pour une collecte de fonds financiers afin de venir en aide aux sinistrés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une participation de la commune à hauteur de 500 €.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour la convention d'hébergement avec le SYADEN pour l'installation des équipements techniques dans le cadre de la télérelève des compteurs d'eau.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que dans le cadre du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau, sur le département de l'Aude, il y a lieu de signer une convention d'hébergement avec le Syndicat Audois D'Energies et du Numérique (SYADEN). Le terrain concerné est la parcelle cadastrée section A 636 située au n° 1 Place de la Mairie d'une superficie de 432 m². Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SYADEN est autorisé à :

- Occuper le domaine public de la commune,
- Accueillir et faire exploiter la station par un opérateur d'infrastructures
- Accueillir sur le site les équipements techniques, ceci aux fins de limiter le nombre de stations de transmission Internet et de préserver l'intégrité du paysage

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Délibération pour régulariser les cessions avec les riverains de la rue des Prades suite à l'approbation en Conseil Municipal le 19.05.2025, du plan d'alignement de la rue.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que lors de la création de la Résidence des Prades, les riverains avaient cédé à la commune une partie de terrain leur appartenant le long de cette voie pour élargir la rue. Il convient de régulariser par un acte ces cession. Pour ce faire la commune a procédé à un bornage contradictoire qui a donné lieu à un plan d'alignement approuvé en séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025. Il convient maintenant de procéder à la cession, avec les différents propriétaires, et de décider du prix de vente. Monsieur le Maire propose 30 € la parcelle cédée.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour contracter un emprunt pour cession de la propriété consorts PERIE/LABORDERIE Rue du Puits, à la commune de Ventenac-en-Minervois au prix de 11400€

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 114 000 €, pour l'acquisition par la commune de Ventenac-en-Minervois de la propriété des consorts PERIE/LABORDERIE sise au 1 rue du Puits.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les offres des organismes bancaires. La caisse d'Epargne étant l'organisme le mieux disant, Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de valider leur offre.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Délibération pour acter le cofinancement du projet oenotouristique du Musée du Château de Ventenac 550€.

Monsieur le Maire porte à l'attention du Conseil Municipal le projet de la cave coopérative du Château de Ventenac en minervois de mise en valeur de son offre oenotouristique, qui a pour objet l'aménagement de l'espace muséographique. Ce projet fait l'objet d'une demande d'aide financière auprès du programme européen LEADER 2023-2027. Pour solliciter ce fond le soutien d'un financeur public local est nécessaire. La Cave du Château demande à la commune une participation de 550 €.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Délibération pour cession des Hospices Civils (Hôpital de Narbonne) à la commune de Ventenac de 4703m² Route de Ginestas au prix de 1638 €.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les hospices civils de Narbonne souhaitent céder à la commune de VENTENAC-EN-MINERVOIS **4 703 m²** tirés de la parcelle A n° 312, qui leur appartient au lieu-dit « ROTACAS », au prix de **1 638 €**.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que cette cession permettra d'envisager des travaux de terrassement pour aplanir le tertre afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des automobilistes qui empruntent la Route départementale (RD26) en entrée ou sortie d'agglomération.

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

8. Délibération pour achat par la commune de la propriété consorts PERIE/LABORDERIE.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal l'offre d'achat présentée par la collectivité et acceptée par les consorts PERIE/LABORDERIE en juillet 2025, du bien dont ils sont propriétaires sur la commune, qui est composé des parcelles suivantes :

- A n°21 et A n°532 situées au 1 rue du Puits
- A n° 531 dont l'accès est situé au 2 Route de Sainte-Valière.

Cette cession à la commune aura lieu au prix de 114 000 € elle concerne le bien dont les références cadastrales sont indiquées ci-dessus, qui constitue une superficie totale de 1 370 m²

Vote pour : 15 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

Questions diverses

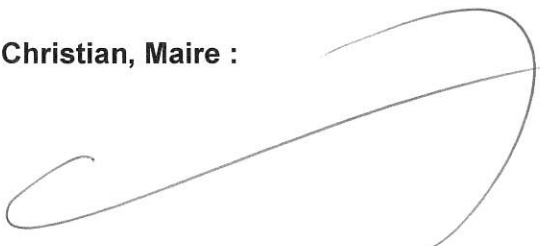
CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance **lundi 06 octobre 2025.**

Clôture de la séance à **19 h 45 heures.**

Signatures

LAPALU Christian, Maire :



PILAT Stéphanie, Secrétaire de séance :

